COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 11 SEPTEMBRE 2018

I-ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport d'activité 2017 du Sivom Val de Banquière: communication

Tous les élus ont apprécié l'importance et la diversité des actions présentées dans le rapport d'activité du SIVOM VAL DE BANQUIERE de l'année 2017.

2- Recensement de la population 2019 : communication

Monsieur SARETTA informe les membres du conseil municipal que la commune devra réaliser en 2019 le recensement des habitants. Cette enquête se déroulera du 17 janvier au 16 février 2019.
Lors du recensement de l'année 2014 la population recensée était de 5 467 et la population légale au 1er janvier 2015 en vigueur à compter du 1er janvier 2018 s'élève à 5 457.
Depuis ce dernier recensement des évolutions réglementaires et technologiques sont intervenues.
Désormais, chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement par internet. Ce mode de réponse améliorera la qualité du service rendu aux habitants et permettra surtout de réaliser d'importantes économies de moyens. Il devra être proposé de manière systématique en première instance par les agents recenseurs. La réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser internet.

II- FINANCES

1. Subventions aux associations

a/ associations au sein desquelles ne siège aucun membre du conseil municipal.
Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :
- d'attribuer pour l'exercice 2018, pour chaque association, qui a fourni le dossier réglementaire, une subvention ainsi que des aides matérielles ;

Le montant total de ces subventions s'élève à :
- 17 890 euros pour les aides financières
- 82 286 euros pour les aides matérielles

Soit un total de : 100 176 EUROS

b/ associations au sein desquelles siège un membre du conseil municipal
Une subvention d'un montant de 3 300€ et les aides matérielles sollicitées sont attribuées au TENNIS CLUB ST-ANDRE/L'ABADIE
Le montant total des subventions s'élève donc à :
- 3 300 euros pour les aides financières
- 19 326 euros pour les aides matérielles (OILSC Abadie, comité des fêtes de St André, Tennis Club St André – Abadie et CCAS)

Soit un total de : 22 626 EUROS

2- Décision modificative n°1

Ouï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :
- de procéder à un rajout de crédits de 2 500€ sur l'opération 2018/06, financé selon les modalités ci-dessous :

Désignation	Rajout de crédits	Subventions	Emprunt	Participation / Affectation
Qualité de l'air intérieur (2018/06) Maternelle du Plan	2 500€	0€	0€	2 500€

III- TRAVAUX / MARCHES

1- Restauration collective – Fournitures de repas en liaison froide : Adhésion au groupement de commandes coordonné par le SIVOM Val de Banquière.

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le principe de l'adhésion de notre commune au groupement de commandes coordonné par le SIVOM Val de Banquière ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes, conformément au modèle annexé au procès-verbal.

2- Réfection des planchers de l'école Jules MUSSO – demande de subvention

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du Département des Alpes-Maritimes une aide d'un montant aussi élevé que possible afin de compléter le financement des travaux de réfection des planchers de l'école Jules MUSSO.

3– Déploiement d'un intranet et virtualisation des serveurs – demande de subventions et affectation de fonds de concours.

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat une aide d'un montant aussi élevé que possible afin de compléter le financement de cette opération d'équipement ;

-de choisir d'affecter la somme de 4 265€ au titre des fonds de concours de l'année 2015 et par conséquent autoriser Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur une convention selon le modèle annexé au procès-verbal.

IV- DOMAINE COMMUNAL

1 –Caserne de Gendarmerie : autorisation de signature du bail

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau bail de la caserne de Gendarmerie, renouvelant la convention de location de l'immeuble situé 1 et 15 Chemin du Souvenir, pour une durée de neuf années (16/09/18 au 15/09/27), pour un montant annuel de 76 393,41 euros, révisable triennalement,
- Le loyer sera encaissé à l'article 752 du budget.

2 – Acquisition par voie de préemption de la parcelle cadastrée AI N° 361 sise 4 Sentier de Rimiez

Ouï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les formalités nécessaires pour la préemption de la parcelle cadastrée section AI N° 361 au prix de 15 000 euros (quinze mille euros), afin de constituer une réserve foncière en vue de l'extension et le recalibrage de la Place Jules MUSSO ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Général, ou tout autre organisme.
- de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2111 du budget.

****

LE MAIRE,

H. COLOMAS

AFFICHE LE 20 SEPTEMBRE 2018